

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Document 924 – 11/01/2022

Descriptif

Objet	:	Construction de logements, parking souterrain et aménagements extérieurs - Référence – HER 1943
Forme de mise en concurrence	:	Concours (SIA 142)
Type de procédure	:	Concours de projets d'architecture pour équipes pluridisciplinaires SIA 142 a un degré en procédure sélective pour sélectionner au maximum 15 groupes pluridisciplinaires
Mandat	:	Architecte et ingénieur civil
Date de publication dans la FAO	:	11 janvier 2022
Délai de rendu	:	22 février 2022, 12h00 pour le rendu des dossiers de candidature 24 août 2022 pour le rendu des projets
Adjudicateur	:	Commune d'Hermance, rue de l'Eglise 1, 1248 Hermance
Organisateur	:	Tanari Architectes + Urbanistes FAS-SIA, Chemin du Foron 16, CH - 1226 Thônex-Genève
Inscription	:	Par le dépôt d'un dossier de candidature
Simap	:	No de publication : 1238237 Documents téléchargeables sur le site Simap
Communauté de soumissionnaires	:	Admise
Jury	:	Président

- Monsieur Philippe Tagliabue, adjoint du maire

Membres professionnels

- Madame Catherine Gay Menzel, architecte epfz-fas-sia
- Monsieur Laurent Gaille, architecte epfl-fas
- Monsieur Timothée Giorgis, architecte epfl-fas-sia
- Monsieur Frédéric Garrigues, architecte dplg (suppléant)
- Monsieur Francesco Della Casa, architecte cantonal Genève
- Monsieur Sylvain Lacroix, architecte paysagiste hes
- Monsieur Marcio Bichsel, ingénieur civil hes-reg A-sia

Membres non-professionnels

- Madame Karine Bruchez, maire d'Hermance
- Monsieur Nathaniel Gilland, conseiller municipal
- Monsieur Yvan Nejar, conseiller municipal
- Monsieur Christophe Hentsch, conseiller municipal
- Monsieur Mathieu Dardel, technicien communal (suppléant)

Spécialistes conseils

- Monsieur Patrick Mollard, directeur du service des monuments et des sites, SMS-DT.
- Madame Michèle Tranda-Pittion, mandataire de la mise à jour du plan directeur communal.
- Monsieur Alain Mathez, attaché de direction à l'Office des autorisations de construire, OAC-DT.
- Monsieur Gérard Widmer, directeur région Arve-Lac, Office cantonal des transports, OCT-DI.

	• Monsieur Daniel Dorsaz, ingénieur et économiste de la construction, Bureau IEC SA • Monsieur Bruno Schmid, ingénieur spécialiste énergie, Bureau SB Technique • Madame Cindy Tinguely, ingénieure environnement, OCEV-SERMA, DT	
Critères d'appréciation candidatures	- Qualité et adéquation des références du candidat 35% - Identification des enjeux et compréhension de la problématique : 45% - Compétence et organisation du candidat (groupement) et qualification des personnes-clés : 20%	
	TOTAL	100%
Critères de jugement du concours	- Qualité urbanistique - Qualité architecturale - Qualité environnementale - Faisabilité économique	
Somme des prix	La somme globale des prix et mentions a été calculée selon le règlement SIA 142 et le tableau de la commission SIA 142 pour le calcul des prix. Elle s'élève à 182'000.- hors taxe. Elle est mise à disposition du jury pour l'attribution de 5 à 7 prix et des mentions éventuelles dans les limites fixées par l'article 17 du Règlement SIA 142.	

Commentaires techniques sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce

Qualités de la mise en concurrence	: Concours SIA 142
Remarques sur le concours	: La CCAO se réjouit de l'organisation de ce concours

Avis de la CCAO



Distribution : Aux membres des membres
 Commune d'Hermance, rue de l'Eglise 1, 1248 Hermance
 Tanari Architectes + Urbanistes FAS-SIA, Chemin du Foron 16, CH - 1226 Thônex-Genève
 e-mail: her.concours@tanari-architectes.ch